

Lucerne, le 14 mars 2025

## Mémento concernant l'autorisation de l'insert dioptrique «Gehmann» pour les armes d'ordonnance F300.

Les inserts Gehmann d'iris pour dioptries seront également autorisés pour les armes d'ordonnance à partir du 1er janvier 2025.

Le texte suivant figure dans le catalogue des moyens auxiliaires de 2025:

### 1.6 Filtres colorés et niveau à bulle

Les filtres colorés et le niveau sont autorisés pour le tunnel du guidon du mousqueton, du fusil et du F ass 57 ainsi que pour le guidon ennuilaire du F ass 90.

Sont autorisés les dioptries usuels, résistants au tir, avec diaphragmes à iris avec ou sans filtre de couleur, filtre polarisant et compensation dioptrique sans grossissement, qui sont autorisés selon l'ISSF. Les dioptries et les accessoires permettant d'agrandir l'image de la cible ne sont pas autorisés.

Les produits suivants de grossissement **00x** sont proposés:

Autorisation  
01.01.2022

01.01.2025



Iris réglable



Iris et filtre coloré



Iris et filtre combiné

## ATTENTION! «Seul une dioptrie est autorisée»

On ne peut utiliser avec l'iris Gehmann aucun ou aucune

Lunette



Lentille



Monocle



en même temps qui produise un effet grossissant.